

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-07/41C

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE AQUASUD.

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	22
En exercice :	37		Contre :	4
Présents :	19		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Jean GAUZE donne pouvoir à Jean ROMEO
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Marie-Claude PADROS donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Joëlle CANAVY, Stéphane CALVO, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 28 juin 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Compte tenu du coût de fonctionnement en augmentation (gaz, électricité, ...) et que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2013, il est proposé aux membres du conseil d'augmenter les tarifs de l'Espace Aquasud.

De même à la suite à l'évolution des prix d'achats des produits Décathlon revendus aux usagers il est proposé d'augmenter le prix de revente de ces articles.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 22 VOIX POUR ET 4 CONTRE (Ange GARCIA, Angèle PEREZ, Manon SABARDEIL et Pierre ROSSIGNOL),

👉 **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-jointe ;

👉 **APPROUVE** la possibilité de payer en 8 ou 9 fois l'abonnement annuel par prélèvement ;

↳ **DI QUE** les recettes seront inscrites au budget principal de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

